

<p style="text-align: center;"><b>ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT</b></p>
---

## **I - DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DE LA LOGISTIQUE**

Délibérations du Conseil Général :

- séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008
- séances des 23, 26, 30 janvier et 2 février 2009

- Arrêté n° DIRIL-SJCP – 2009/02 portant représentation du Président du Conseil Général à la présidence de la commission d'appel d'offres

## **II - DIRECTION DE LA VIE SOCIALE**

- Arrêté 2009/17 – DIVIS – S.E.M.S – fixant le tarif opposable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 au Foyer annexé à un E.S.A.T. «Meymac» au Monastier-Sur-Gazeille

- Arrêté 2009/021 – DIVIS – S.E.M.S – fixant le tarif opposable à compter du 1<sup>er</sup> février au Foyer annexé à un E.S.A.T. «La Chaumine» à Vals-Près-Le Puy

- Arrêté 2009/023 – DIVIS – fixant le tarif opposable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 de la Maison d'enfants à caractère social «Le Mazel» Service Internat, située au Chambon-sur-Lignon

- Arrêté 2009/024 – DIVIS fixant le tarif opposable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 du service «Placement Familial du Mazel» situé au Chambon-sur-Lignon

- Arrêté 2009/025 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs opposables applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes Notre Dame de Beaulieu

- Arrêté 2009/026 – DIVIS – S.E.M.S – fixant la dotation globale de financement applicable pour l'exercice 2009 au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S. Ouest- Le Puy-en-Velay)

- Arrêté 20090/027 – DIVIS – S.E.M.S – fixant le tarif opposable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 au Foyer d'Accueil Médicalisé «Les Cèdres» à Beaux

- Arrêté n° 2009/028 – DIVIS – S.E.M.S. fixant le tarif opposable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 au Foyer – Appartements «Les Cévennes» à Espaly-Saint-Marcel

.../...

- Arrêté n° 2009/029 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 à la Maison de Retraite de Sainte-Sigolène
- Arrêté n° 2009/030 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de Sainte-Florine
- Arrêté n° 2009/032 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, à la Maison de Retraite de Saint-Pal-de-Mons
- Arrêté n° 2009/033 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes «Résidence Bel Horizon» au Puy-en-Velay
- Arrêté n° 2009/034 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 à l'établissement des personnes âgées dépendantes «Foyer Les Chalmettes» au Puy-en-Velay
- Arrêté n° 2009/035 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées (EHPA), «Foyer Sainte-Monique» au Puy-en-Velay
- Arrêté n° 2009/036 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 au Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes sourds polyhandicapés à Brives-Charensac
- Arrêté n° 2009/037 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 au Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes sourds polyhandicapés de Roche-Arnaud au Puy-en-Velay
- Arrêté n° 2009/038 – DIVIS – S.E.M.S – fixant les tarifs opposables applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes «Bon Secours» de Beauzac
- Arrêté n° 2009/039 – DIVIS – S.E.M.S – fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2009, relative au Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (S.A.M.S.A.H.) – Association des Paralysés de France (A.P.F.) à Brives-Charensac.